

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

en date du 11 Octobre 2006

L'an deux mille six, le onze Octobre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception des communes de Berson, Chenaud, et St Sauveur de Puynormand.

Etaient excusés :

Madame La Sous-Préfète de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur MADRELLE, Député de la Gironde, Maire de Blaye
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur MAZOUAUD, Député de la Dordogne
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur GENDREAU, Conseiller Général de la Dordogne (canton de St Aulaye) et Maire de Parcoul
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche)
Monsieur JEAN-JEAN, Conseiller Général de la Gironde (canton de Bourg)
Monsieur LIMINIANA, Conseiller Général de la Gironde (canton de Blaye)
Mademoiselle HARDY, Vice-Présidente du SMICVAL
Monsieur SOU, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur VIDEAU, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur MALLET, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur ROUSSET, Délégué de la Communauté de Communes du Libournais
Madame CRUZEL, Déléguée de la Communauté de Communes du Lussacais
Madame LAURENT, Déléguée de la Communauté de Communes du Cubzaguais
Monsieur LAFON, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais
Monsieur GIRAUD, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais
Monsieur BACHELET, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais
Madame MASSET, Déléguée de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye

Invités présents :

Monsieur PLISSON, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de St Ciers sur Gironde)
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur RIMBAULT, Receveur du SMICVAL

Sur les 100 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 11 Octobre 2006, 56 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pu assister à cette Assemblée Générale et ouvre la séance.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur MAROIS souhaite intervenir sur la situation actuelle du SMICVAL et plus particulièrement, sur les problèmes liés à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en Haute Gironde, et est forcé de constater, que des erreurs d'interprétation en sont souvent la cause.

Même si les autorités des collectivités et communes adhérentes sont responsables de la fiscalité de par la loi, les réclamations des concitoyens sont adressées, pour la plupart, directement au SMICVAL et arrivent également par voix de presse. Certains articles ont annoncé la circulation d'une pétition contre l'augmentation des taux de T.E.O.M., mais à ce jour, aucun document de ce type ne nous est encore parvenu.

Selon Monsieur MAROIS, les élus, quelque soit leur position, ont la responsabilité de prendre les décisions qui s'imposent pour le Syndicat. Il faut ensuite prendre le temps d'expliquer le contexte dans lequel elles ont été prises et ne pas ignorer leur existence. Les élus à l'origine de la fusion et qui ont accepté l'uniformisation et la mutualisation des coûts, doivent aujourd'hui être en mesure de pouvoir l'expliquer aux administrés et si certains ont encore des incertitudes ou des difficultés de compréhension, il est tout à fait légitime de solliciter des informations complémentaires. La difficulté du contexte actuel réside dans la capacité d'écouter, de comprendre et surtout de répondre aux concitoyens, il ne faut donc pas hésiter.

Nous avons eu l'occasion lors du premier trimestre 2006, de rencontrer les Communautés de Communes adhérentes, afin de leur apporter des explications sur les éléments de gestion du SMICVAL, de faire le bilan des réalisations d'une première année de fonctionnement après la fusion et de définir les orientations et les tâches qui allaient en découler pour 2006.

Il insiste également sur l'importance de la représentativité des conseils municipaux et leur impact sur les administrés. Ils sont le reflet et la base de la démocratie et ont une véritable proximité auprès des concitoyens.

Il est donc indispensable de rencontrer les différentes structures et en particulier celles de Haute Gironde, dans un souci de transparence, afin d'exposer les problèmes liés à la gestion des déchets. Il cite d'ailleurs l'exemple de la mise en place des collectes sélectives sur le Libournais, dont la réussite a essentiellement dépendu de l'écoute et du dialogue avec les administrés.

Notre vision repose sur des éléments fondamentaux, indispensables pour passer le cap des difficultés qui sont en partie, liées à la fusion. Nous devons mettre «cartes sur table», mettre à plat les problèmes de façon claire et trouver des solutions pour avancer dans l'avenir.

Il souhaite revenir sur quelques points qui font débat et formuler quelques explications en réponse à certains articles parus dans la presse.

1 ~ La première problématique est fiscale, puisqu'elle concerne le mode de recouvrement de la T.E.O.M. En effet, sa perception par les communautés de communes en lieu et place du SMICVAL, engendre fréquemment des retards de paiement préjudiciables au bon fonctionnement du Syndicat (qui au passage, nourrit la confusion sur les responsabilités des divers niveaux de collectivité).

2 ~ La seconde est basée sur le choix entre TEOM et REOM. C'est un vrai débat politique, difficile à trancher. Pour ce qui concerne le SMICVAL, l'élément déterminant dans le choix de la taxe a été évoqué dès la pré-étude établie entre les Syndicats du Libournais, du Lussacais, de la Juridiction de St Emilion et de la Haute Gironde. Du fait que la redevance est proportionnée au service rendu, ce type de gestion en régie directe, semble trop lourd à supporter au niveau financier (revoir et prévoir de nouveaux investissements), humain et logistique et trop complexe dans le fait de s'approprier les bases de données nécessaires à ce type

de fonctionnement, surtout pour un Syndicat de notre ampleur.

Comme l'explique Monsieur MAROIS sans être fiscaliste, mais tout simplement de bonne foi, il était primordial de sécuriser la démarche. C'est la raison pour laquelle, il a été convenu, durant la période de restructuration, de minimiser les risques au maximum. Cette analyse a certes, à un moment donné, figé le choix de la taxe, mais cette décision n'est pas irréversible et peut être effectivement réévaluée. Il faudra se prononcer sur les futures orientations en matière de fiscalité et peut être envisager l'éventualité de la mise en place d'une redevance incitative. Il ressort du colloque de l'ADEME, auquel Monsieur MAROIS a assisté, que les expériences effectuées à ce jour par certaines collectivités, sont plutôt positives, à condition que lors de leur mise en place, on analyse bien les facteurs d'échec des premières tentatives. Toutefois, à ce jour, aucune collectivité de notre taille, ne s'est lancée dans sa mise en place.

Il est aujourd'hui de notre devoir de nous rapprocher des administrés, de leur expliquer où nous en sommes et comment fonctionne le système de gestion des déchets.

L'analyse des coûts de l'exercice 2005 est en cours et porte sur les résultats bruts d'une première année de fonctionnement du SMICVAL. Les élus vont devoir travailler et sur ces conclusions, repositionner certains choix.

Les citoyens ont besoin et demandent de plus en plus de transparence. Les services du SMICVAL travaillent à la demande du Président, sur un dossier qui permettra d'éclaircir un certain nombre de questions et de difficultés, générées par la fusion et par l'augmentation de divers paramètres, tels que la hausse du coût du carburant, l'augmentation des tonnages apportés en déchèteries etc ... En effet, la gestion et le respect de l'équilibre budgétaire nécessitent une vision soutenue et constante, ainsi qu'une parfaite connaissance des tenants et des aboutissants.

Notre responsabilité est donc dans un premier temps, d'apporter des réponses aux questions de nos concitoyens. Les décisions qui ont été prises jusqu'à présent ont fait l'objet de débats et ont été validées de façon collective. Les éléments de réponse sont déjà en notre possession, il faut simplement rester solidaires dans cette situation difficile. De plus, les changements occasionnés par une succession de textes et de circulaires réglementaires émanant des services de l'Etat en matière de T.E.O.M., sont venus s'adjoindre à la décision d'harmonisation et de mutualisation des coûts prise lors de la fusion et n'ont fait qu'accroître les complications actuelles.

Après cette intervention, Monsieur MAROIS reprend les points inscrits à l'ordre du jour et laisse la parole à Monsieur GANDRE, Vice Président du SMICVAL, pour la présentation du compte rendu de l'Assemblée du 26 Juin 2006, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents moins une abstention (Monsieur LAFAYE, Délégué suppléant de la Communauté de Communes du Canton de Guîtres).

Les décisions modificatives de budget n° 1 et n° 2 sont ensuite présentées par Monsieur MAROIS et en profite pour excuser Monsieur Jean-Louis BOSCOQ, Vice-Président en charge des Finances, dont l'état de santé ne lui permet pas d'être présent aujourd'hui.

Il explique qu'il a récemment été amené à s'interroger sur le fonctionnement du SMICVAL et souhaite retracer un bref historique de la situation financière. Dans l'attente de la perception du F.C.T.VA. et des subventions relatives au chantier de la restructuration du pôle environnement, une ligne de trésorerie avait été ouverte. A ce jour, les sommes attendues ont quasiment été encaissées dans leur intégralité, or les difficultés de trésorerie persistent. Un contrôle approfondi de notre comptabilité a donc été effectué à la demande du Président, par Monsieur le Receveur. Elle a fait ressortir une erreur d'écriture, effectuée manuellement lors de la fusion des SMICTOM du Libournais et de la Haute Gironde et dont personne n'avait jusqu'à présent contesté la véracité.

D'autre part, il rappelle l'importance de l'assiduité du paiement des participations des Communautés de Communes qui continuent, pour certaines, à verser tardivement leur contribution, engendrant de ce fait, des problèmes de trésorerie récurrents.

De plus, en accord avec les services techniques et la comptabilité, les opérations d'investissement ont été revues et établies de manière à offrir plus de clarté dans leur lecture et à être ajustées aux besoins réels.

Madame GOUTTE, Déléguée de la Communauté de communes du canton de Blaye est surprise du temps qu'il a fallu pour s'apercevoir de cette erreur. Comme l'explique Monsieur MAROIS, il a fait procéder à une vérification poussée et une clarification de sa comptabilité qui a débuté par la section d'investissement. L'analyse du fonctionnement est en cours : certains paramètres devront être réévalués.

Suivent ensuite des interventions relatives aux modifications budgétaires :

Monsieur BLANC, Délégué de la Communauté de communes du canton de Bourg, précise que les taux d'intérêt des lignes de trésorerie sont tout de même moins élevés que ceux des emprunts et même si dans un premier temps il fut surpris de cette pratique, il comprend malgré tout l'opération.

Dans le cadre du chapitre budgétaire lié aux charges de personnel, Monsieur RENARD, Vice-Président du SMICVAL, précise que les agents de collecte travaillant aujourd'hui sur le périmètre de Haute Gironde ne sont pas fonctionnaires, puisqu'ils sont salariés de la société SURCA, entreprise effectuant le ramassage des ordures ménagères pour le compte du SMICVAL par le biais d'une délégation de service.

Monsieur PERRIER, Délégué de la Communauté de Communes du Cubzaguais de Blaye, souhaiterait connaître les causes liées à l'augmentation de l'absentéisme. Celles-ci s'expliquent par une multiplication d'arrêts maladie de courte durée et par conséquent, engendre une réelle difficulté de management des équipes. Ce n'est pas une question de laxisme, mais peut être le résultat d'une pression excessive. A ce titre, des délibérations relatives à la mise en place de mesures coercives, avaient initialement été prévues puis supprimées, Monsieur MAROIS souhaitant analyser cette situation le plus rapidement possible.

Après un débat fructueux, Monsieur le Président met cette délibération aux voix, laquelle est adoptée à l'unanimité des membres présents, moins 4 abstentions (Madame GOUTTE et Monsieur BOEY Délégués de la Communauté de Communes du canton de Blaye, Monsieur DION, Délégué de la Communauté de communes du Pays de Coutras et Monsieur PITON Délégué de la commune de St Martin Lacaussade).

Monsieur MAROIS présente ensuite le projet relatif à la réalisation d'emprunts au titre de l'année 2006, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention (Monsieur BOISNARD, Délégué de la Communauté de communes du canton de Bourg).

Le renouvellement des lignes de trésorerie est également adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour ce qui concerne les zones de lissage, il s'agit cette année de les réajuster par rapport à la réalité du service rendu qui a évolué depuis l'année dernière et prendre en compte des modifications intervenues suite à la demande de certaines communes. Si des changements interviennent en cours d'année, le constat ne pourra être établi que l'année suivante.

Monsieur BLANC et Monsieur MONNET, Délégués de la Communauté de Communes du canton de Bourg, interviennent successivement sur la mise en place d'un zonage infra-communal (différence entre la ville de Bourg et le bourg de Bourg) et l'application de taux différenciés.

Monsieur LACHAIZE, Délégué de la Communauté de Communes de la Basse Vallée de l'Isle, souhaiterait obtenir une simulation de l'évolution de taux de T.E.O.M. sur sa commune.

Monsieur BONNEFON, Président de la Communauté de communes de la Juridiction de St Emilion demande que le descriptif du service rendu sur sa zone soit modifié. En effet, l'hyper centre de St Emilion n'est pas équipé de conteneurs enterrés mais compensé par un passage supplémentaire en période estivale.

Monsieur DION, Délégué de la Communauté de communes du Pays de Coutras demande si le ramassage des bio-déchets est vraiment valable. Après une année complète de fonctionnement, une analyse est actuellement en cours pour établir un bilan. Des modifications vont certainement intervenir plus sur la forme que sur le fond.

Une fois le débat clôt, Monsieur MAROIS met la délibération au vote laquelle est adoptée à l'unanimité des membres présents.

La délibération relative aux exonérations 2007 est également adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour ce qui concerne l'institution et le plafonnement des valeurs locatives, Monsieur le Président souhaite que ce projet de délibération fasse l'objet d'une prise de position et ouvre le débat. Messieurs BLANC et MONNET, Délégués de la Communauté de Communes du canton de Bourg prennent tout d'abord la parole pour demander si ce plafonnement est de la compétence du SMICVAL.

Même si les Communautés de Communes perçoivent en lieu et place du SMICVAL le produit de la T.E.O.M., elles ne peuvent procéder au plafonnement des valeurs locatives de leur territoire. Une réunion de travail a été organisée le 5 Octobre dernier, invitant les Directeurs de Communautés de Communes et les élus des communes isolées à bien vouloir y participer. A ce titre, Monsieur le Receveur et les services fiscaux ont travaillé sur ce sujet afin de pouvoir présenter une simulation.

Monsieur RENARD, Vice-Président du SMICVAL explique que pour sa Communauté de communes du canton de St Savin, le plafonnement ne concernerait que 22 contribuables. D'autre part, ce plafond n'est applicable que sur la partie habitable et exclut en conséquence les locaux commerciaux, les piscines etc... L'impact attendu n'est donc pas convainquant.

Selon Monsieur BOULMÉ, Vice-Président du SMICVAL et Délégué de la Communauté de Communes du canton de Blaye, ce nouveau dispositif n'apporterait rien et risquerait de faire monter les taux et augmenter la pression fiscale des plus démunis.

Monsieur LACHAIZE, Délégué de la Communauté de Communes de la Basse Vallée de l'Isle souhaiterait connaître les conséquences pour les communes isolées.

Monsieur BONNEFON, Président de la Communauté de Communes de la Juridiction de St Emilion n'a pas eu suffisamment de temps pour consulter son Conseil Communautaire et a dû dans l'immédiat, travailler sur un document incomplet.

C'est également le ressenti de Madame BENEY, Déléguée de la Communauté de Communes du Sud Libournais

Pour répondre à ces observations, Monsieur MAROIS laisse la parole à Monsieur RIMBAULT, Receveur Syndical. Le document remis lors de la réunion du 5 Octobre 2006 était effectivement incomplet car la mission relative à l'établissement d'une simulation sur l'ensemble du territoire, lui avait été confiée seulement une semaine auparavant et couvrait non seulement le département de la Gironde mais également, celui de la Dordogne. Aujourd'hui celui-ci est en possession des données nécessaires et peut annoncer de façon précise, que l'écrêtement concernerait environ 2 500 locaux sur l'ensemble du territoire du SMICVAL

D'après Monsieur MICHAUX, Délégué de la Communauté de Communes du Cubzaguais, les textes en vigueur, ne tiennent pas forcément compte de la réalité et à ce titre, demande s'il serait possible d'établir une motion qui permettrait d'éviter ce type d'aberration.

A la demande de plusieurs Délégués, Monsieur RIMBAULT explique le principe de calcul pour définir la valeur locative qui est en fait, calculée sur la taxe d'habitation et non pas sur le foncier.

Monsieur ROUSSILLE, Maire de la commune de St CIBARD tient à remercier Monsieur le Receveur et les agents du SMICVAL concernés pour avoir apporté lors de la réunion du 5 Octobre 2006, plus de clarté dans un domaine relativement complexe.

Monsieur AUDINET, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Guîtres est défavorable au principe d'écrêtement, car il ne concernera que trop peu de contribuables. Selon lui, la mise en place d'une redevance incitative serait plus judicieuse et plus juste.

Monsieur LUTARD, Délégué de la Communauté de Communes du Cubzaguais, explique qu'un courrier a été adressé au SMICVAL, pour demander un délai supplémentaire qui permettra de se positionner et prendre une décision mûre et réfléchie

Monsieur PLISSON, invité du SMICVAL en sa qualité de Vice-Président du Conseil Général, n'est pas favorable au principe d'écrêtement car il concerne essentiellement la catégorie des contribuables les plus privilégiés et non la plus démunie. Selon lui, et après une certaine expérience en ce domaine, la mise en place de la redevance spéciale pour les artisans commerçants, est une bonne chose.

En effet, comme l'explique Monsieur MAROIS, la redevance spéciale qui a été mise en oeuvre au SMICVAL va dans le sens du tri. A ce titre, un premier bilan va être établi après une première année de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les augmentations survenues en matière de T.E.O.M. sur le secteur de la Haute Gironde, celles-ci s'expliquent par une mise à niveau des cotisations, intervenue compte tenu de la mutualisation et de l'harmonisation de la fusion. C'est la raison pour laquelle le Libournais, hormis certaines communes dont la typologie et la spécificité leurs sont propres, n'a pas été touchée aussi fortement par cette augmentation

Après un débat fructueux, Monsieur le Président met cette délibération aux voix et demande aux Délégués de bien vouloir se prononcer sur le principe de plafonnement des valeurs locatives :

POUR : 5 (Messieurs MONNET et BLANC, Délégués de la Communauté de Communes du canton de Bourg, Monsieur PITON, Délégué de la commune de St Martin Lacaussade, Monsieur HAPPERT, Délégué de la Communauté de Communes de St Savin et Monsieur TROCARD, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Lussac)

ABSTENTIONS : 8 (Madame BENEY Déléguée de la Communauté de Communes du Sud Libournais, Madame GOUTTE et Messieurs BOEY, BOURDEAU, BOULMÉ et MAUVIGNEY, Délégués de la Communauté de Communes du canton de Blaye, Monsieur BOISNARD, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg et Monsieur PERRIER, Délégué de la Communauté de Communes du Cubzaguais)

CONTRE : 43

A la suite de ce vote et compte tenu de ces résultats (43 contre sur 56), Monsieur le Président précise que le SMICVAL n'appliquera pas de plafonnement aux valeurs locatives.

Il rappelle également qu'il lui semble que l'outil proposé n'est pas pertinent et qu'ajouté à cela, le changement régulier des textes qui régissent la T.E.O.M., ne sont pas de nature à permettre une réponse favorable.

La délibération relative à la modification des tarifs de la restauration collective au profit des personnels du SMICVAL est adoptée à l'unanimité des membres présents, ainsi que les points suivants présentés par Monsieur BERTHOME, Vice-Président du SMICVAL, à savoir :

- * lancement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et évacuation vers un centre de traitement

- * avenant n° 2 au marché de dépollution de l'ancienne lagune de St Girons

- * avenant n° 2 au marché de contrôle technique et réglementaire de l'ensemble des équipements du SMICVAL

- * transaction au marché de gardiennage du site du SMICVAL

- * transaction concernant l'évacuation et le traitement des déchets ménagers spéciaux

- * avenant n° 1 au marché d'entretien des systèmes de climatisation, chauffage et plomberie

- * avenant n° 1 au marché d'acquisition des conteneurs roulants pour la pré-collecte des déchets

- * avenant n° 1 au marché de restructuration du Pôle Environnement de St Denis de Pile (lot n° 16)

- * avenant n° 4 à la tranche conditionnelle n° 2 du marché d'exploitation du centre du centre de tri de St Denis de Pile

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 17 h 15